



**HAL**  
open science

## La gestion de l'eau : une question d'identité. Le cas des vallées du Haut Atlas marocain

Béatrice Lecestre-Rollier

► **To cite this version:**

Béatrice Lecestre-Rollier. La gestion de l'eau : une question d'identité. Le cas des vallées du Haut Atlas marocain. PCSI - 4e Séminaire international et interdisciplinaire, 2006, Montpellier, France. 13 p. cirad-00153778

**HAL Id: cirad-00153778**

**<http://hal.cirad.fr/cirad-00153778>**

Submitted on 11 Jun 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La gestion de l'eau : une question d'identité

## Le cas des vallées du Haut Atlas marocain

Béatrice LECESTRE-ROLLIER,

Université de Paris 5, Faculté des sciences humaines et sociales, Sorbonne, France  
Cnrs techniques et culture, Ivry sur Seine, France

**Résumé – La gestion de l'eau : une question d'identité. Le cas des vallées du Haut Atlas marocain.** La prise en compte de la dimension sociale et culturelle des faits ne saurait se réduire à quelques données supplémentaires qui viennent utilement compléter l'analyse technique de ceux-ci. C'est pourtant sur ce pré-supposé que se fondent la plupart des projets d'aménagement du monde rural. Au Maroc, dans les vallées du Haut Atlas, la question hydraulique touche au plus intime du lien social. Pour les populations locales, gérer l'eau entre soi, c'est exister en tant qu'entité collective. L'eau est enjeu d'identité. Autour d'elle se nouent des conflits, pas seulement pour son accaparement matériel, mais aussi pour le prestige, pour l'honneur. Là se manifestent des inégalités entre les groupes et entre les individus, sans cesse corrigées par les contraintes collectives, fortes, qui imposent un partage égalitaire de l'eau. Chaque espace hydraulique est ainsi un espace social traversé par de multiples logiques, d'ordre économique, mais aussi politique, symbolique et idéologique. Or, ces logiques ne sont pas les mêmes que celle de l'Etat et de ses agents. On est en présence de deux systèmes de normes. La normalité de l'Etat prévaudra-t-elle sur l'imaginaire de la société locale montagnarde ? Derrière le débat, nouveau, relatif à la participation des populations locales aux politiques d'aménagement territorial impulsées par l'Etat, se cachent des enjeux de légitimité et de pouvoir qui, eux, ne sont pas nouveaux.

**Abstract – The management of water : a matter of identity. The case of the High Atlas valleys in Morocco.** The social and cultural aspects of the facts couldn't be reduced to few additional data that wisely complete the technical analysis of them. However it is on this presupposition that most of the development plans of rural territory are based. In High Atlas valleys in Morocco, the hydraulic question is intimately related to social link. For the locals, to manage water utilisation together is to exist as a collective entity. The water is an identity stake. Fights or arguments happen around it not only for its possession, but also for honor reasons. Here, inequalities between groups or people are present. But they are always corrected by strong collectives restraints that impose an equal share of water. Each hydraulic space is also a social space with numerous meanings : economical, political, symbolical, ideological. However, these meanings are not the same than those of the State and of its representatives. We are in presence of two norms systems. Will the State's normality be stronger than the one of the locals ? Behind the new debate related to the population participation to the State policy of development, the stakes of legitimacy and power are hiding. These stakes aren't new.

## Introduction

Au Maroc, depuis les années 1980 et surtout 1990, dans un contexte où la décentralisation et la participation des populations sont considérées comme essentielles à la réussite des politiques de développement, on veut promouvoir des outils censés favoriser le rapprochement entre les populations

locales et les administrations chargées d'encourager un « développement durable » selon l'expression désormais consacrée. On parle de gestion participative de l'irrigation, on crée des Auea (Associations d'usagers des eaux agricoles) appelées à coopérer à la gestion de l'irrigation, on fait même appel au savoir des anthropologues afin de prendre en compte le milieu ou la variable humaine comme on l'entend encore dire ! Avec l'idée que le regard anthropologique peut apporter un éclairage nouveau face aux problèmes et blocages rencontrés. Car on ne peut plus désormais faire l'impasse – pendant longtemps les aménagements ont été conçus dans des espaces pensés comme socialement vides – sur la dimension sociale et culturelle des faits qui doit être prise en compte, en complément de la dimension technique de ceux-ci, un peu comme la dernière couche du feuilletage d'un gâteau.

En revanche, on n'a pas encore pris la pleine mesure de l'idée véritablement anthropologique que tout fait technique est en même temps, forcément, un fait social dans la mesure où il est pensé, vécu et manipulé par des individus et des groupes insérés dans des sociétés, lesquels ont de surcroît une longue histoire derrière eux. Qu'il n'existe pas de données techniques indépendamment des hommes ; que les faits soient dans la réalité indissociablement liés – tout autant des réalités matérielles que sociales et culturelles – voilà bien un enseignement de l'anthropologie qui a du mal à franchir les frontières disciplinaires !

Autrement dit, si l'on se rend enfin compte que rien ne se fera sans l'usager, sans l'irrigant, on agit encore comme si les déterminations socioculturelles n'avaient que peu à voir avec l'aspect strictement technique de l'irrigation. Or, une société ne se décompose pas en différents niveaux autonomes, de sorte qu'il semble tout à fait envisageable d'intervenir à un niveau sans que cela ne se répercute sur les autres. Une société est un « tout », selon la célèbre formule de Marcel Mauss ; le social et le culturel sont d'emblée présents dans toute donnée technique.

C'est en tant qu'anthropologue et dans cette perspective que je propose de réfléchir à la question hydraulique vue du Haut Atlas marocain. Question qui ne se résume pas à des problèmes technico-économiques de développement, non plus qu'à des problèmes d'organisation, ni même à des problèmes de justice sociale (liés à l'accès à la ressource ou aux inégalités dans le partage de la ressource), même si toutes ces questions sont au demeurant importantes. Tous les anthropologues qui ont travaillé sur les systèmes techniques de gestion des eaux, et ce quelles que soient les sociétés concernées, ont souligné que les techniques en jeu (depuis le captage de l'eau jusqu'à sa distribution) sont au centre de systèmes complexes qui touchent au plus intime du lien social. Se jouent là des enjeux identitaires forts liés à l'appartenance au groupe, à la place dans les hiérarchies sociales, aux valeurs culturelles. Jamais ou rarement dits, ces enjeux sous-tendent pourtant les stratégies des acteurs. Ce sont ces questions relatives à la place de l'eau dans la définition des identités locales que je voudrais aborder. Le problème traité ici étant celui de la justice, je m'en tiendrais plus particulièrement à une idée principale que je vais essayer de développer et d'illustrer par des exemples : derrière la question d'une « gestion équitable de la ressource en eau », se cachent en réalité des enjeux de pouvoir et de légitimité qui ne sont pas là où on les attend.

Travailler en tant qu'anthropologue, c'est prendre le temps de partager la vie quotidienne des communautés locales, des familles ; c'est prendre le temps d'observer leurs pratiques, de recueillir leurs discours, de saisir leurs conflits. C'est un travail qui ne peut s'envisager que dans la longue durée et qui est forcément localisé (les critiques ne se privent pas de souligner l'aspect micro local de ce genre de recherches !). Mais les informations que l'on perd en extension, on les gagne en profondeur et c'est bien là tout l'intérêt de la démarche. Je me fonderai donc sur mes propres recherches de terrain, dans plusieurs vallées du Haut Atlas, recherches que je mène plus ou moins régulièrement depuis le début des années 1980.

## **Une gestion entre soi de l'eau**

Du point de vue des populations montagnardes locales, l'eau est une ressource rare (on se situe en milieu semi-aride), pour laquelle on s'est battu au cours de l'histoire et que l'on a toujours gérée entre soi. Les relations entre ces populations et le Makhzen (terme qui désigne couramment au Maroc l'Etat central, son pouvoir, ses représentants) sont anciennes, bien antérieures à l'époque coloniale depuis laquelle elles ont pris une ampleur nouvelle. Pourtant, malgré les nombreuses tentatives des pouvoirs publics pour imposer leur logique, à commencer par la domanialisation des ressources collectives (l'eau,

mais aussi la forêt et les terres de parcours), jamais jusqu'à présent les montagnards n'ont accepté de se voir spolier de leur autonomie et de leurs prérogatives. L'Etat n'est pas – ou pas encore - parvenu à ses fins. Bien sûr, dans cette longue histoire commune, les populations ont appris à composer avec les représentants du Makhzen, et réciproquement d'ailleurs. Il a bien fallu apprendre à trouver un langage commun ! Ce que nous voulons souligner, c'est que les problèmes que rencontre aujourd'hui, sur le terrain, l'ensemble des intervenants extérieurs qui ont à voir avec la gestion de l'eau (représentants des administrations étatiques, des Ong, des bailleurs de fonds) ne sont pas nouveaux. Il y a là matière à s'interroger...

Les notions d'égalité, d'inégalité, de justice, d'injustice, d'équité, d'iniquité, voire d'éthique ou de démocratie sont relatives. Ce ne sont pas des principes désincarnés, neutres, qu'il suffit de mobiliser et d'appliquer pour faire évoluer les choses. Toute culture, toute société, tout groupe social a de ces notions une vision qui lui est propre, structurée autant par son histoire, par ses relations avec les autres, que par ses propres valeurs, et recèle en outre à la fois de l'égalité et de l'inégalité, du juste et de l'injuste. Il n'y a pas en soi de société parfaitement égalitaire, ni complètement inégalitaire. Aucune ne forme un univers totalement homogène, non hiérarchisé, ne serait-ce d'ailleurs que parce que les rapports humains sont pour la plupart dissymétriques ou asymétriques, c'est-à-dire inégalitaires. Il en va ainsi, comme partout, des communautés du Haut Atlas qui présentent à la fois des traits égalitaires, voire qui poussent l'égalitarisme assez loin, en même temps qu'elles tolèrent en leur sein bien des inégalités.

Pour le montagnard du Haut Atlas, se battre pour l'eau, s'engager dans des défis d'honneur pour le contrôle de cette ressource, n'est pas incompatible avec un idéal proclamé d'égalité. L'égalité se trouve affirmée tant dans les principes - en témoignent les tours d'eau qui garantissent une répartition souvent équilibrée entre les douars, entre les lignées, entre les foyers - que dans les pratiques (prêt de jours d'eau, souplesse dans la mise en œuvre des tours, etc.). Bien sûr, tous ces principes reposent sur une histoire spécifique à chaque système hydraulique et des inégalités, des discordances apparaissent régulièrement, tant en fonction de l'évolution de la propriété foncière, des pratiques culturelles, du climat (période de sécheresse ou au contraire d'abondance), que de l'évolution des rapports de force entre les groupes et les individus. D'une manière générale, on cultive davantage aujourd'hui qu'hier et des cultures nouvelles qui sont exigeantes en eau (pomme de terre, pommier, luzerne principalement). Cependant, les règles de partition de l'eau ne sont pas figées, loin de là ! Elles évoluent constamment. Les villageois en discutent et ils sont très conscients des points de blocage de leur système productif. Il y a là tout un travail collectif qui s'opère, qui est constamment renouvelé et qui n'est pas exempt, bien entendu, de rapports de force (entre villages, entre lignées, entre foyers, entre individus). L'eau est une ressource rare que l'on sait se partager, mais que l'on mobilise aussi pour s'affronter, pour asseoir sa domination, pour croître au détriment des autres.

## **Les conflits pour l'eau : des tensions entre le collectif et le privé**

Je prendrai un exemple, parmi d'autres, pour illustrer tous ces points. Il s'agit de l'exemple d'un gros village qui comprend trois hameaux bien distincts, ainsi qu'un nombre important de feux isolés, mais qui se rattachent tous à l'un des hameaux. Le terroir irrigué est arrosé par de nombreuses sources, des plus petites qui sont quasiment à usage privé puisqu'elles irriguent en général les terres des feux isolés qui sont alentour, aux plus importantes (il y en a deux) qui desservent les terres de l'ensemble du village, en passant par les moyennes qui irriguent les terres d'une partie d'un hameau. Dans le détail, le système de répartition de l'eau entre les usagers est assez complexe : un cycle d'irrigation de 12 jours divisé en 5 tours d'eau qui se partagent à leur tour l'eau selon à peu près tous les principes existants (succession topographique, distribution par lignages, par feux, par groupes d'irrigants équilibrés selon la superficie de leurs terres, etc.). Je ne peux dans le cadre de cet article qu'évoquer cette complexité qui, j'insiste à nouveau, est l'aboutissement d'une longue histoire ; une histoire jalonnée par bien des tensions et des remaniements du système hydraulique, tant au niveau de l'infrastructure que de la répartition de l'eau ; une histoire enfin marquée par, tout autant qu'elle marque, l'identité du groupe local.

L'histoire orale des droits d'eau garde d'ailleurs trace des conflits les plus marquants, lesquels ont abouti à l'instauration d'un nouveau tour d'eau ou à l'entrée dans un tour d'eau de telle source ou de telle seguia. On peut ainsi retracer le passage de trois tours d'eau, un pour chacun des hameaux du village, à quatre tours d'eau. Lors des luttes entre soumis et insoumis qui eurent lieu au moment de la

« pacification » par les forces d'occupation françaises du Haut Atlas, le marabout Si M'ha el Ahansal, à la tête de la puissante zaouïa Ahansal, contraignit les villageois à lui céder des terres et une part d'eau pour les irriguer. Ses héritiers vendirent, au moment de l'indépendance du pays, l'ensemble des parcelles ainsi confisquées, mais le droit d'eau spécialement alloué à leur irrigation (*tiwili n Uhansal* ou *tiwili n igran n ugurram* : le tour d'Ahansal ou bien le tour des champs du marabout) demeure.

Plus récemment, en 1983-1984, j'étais sur le terrain quand un nouveau tour d'eau fut inauguré. En réalité il fut imposé aux ayt Omar<sup>1</sup>, à la faveur d'une période de sécheresse. Sis à l'écart du village, en amont, les ayt Omar irriguent une partie de leurs terres grâce à l'eau en provenance de l'une des deux sources importantes qui sourd à proximité de leur bergerie située un peu plus haut dans la montagne. Puis l'eau rejoint le lit de la rivière avant d'être canalisée à l'aval dans *targa n taqbilt* (la séguia de la tribu), laquelle dessert une grande partie du terroir villageois. Jusque-là les ayt Omar profitaient sans restriction de l'eau pour irriguer les quelques parcelles qu'ils possèdent autour de leur bergerie. Mais les tensions s'accumulaient, décuplées comme toujours dans les périodes de crise, quand l'eau manque. Un conflit important opposa donc les ayt Omar aux autres villageois, habilement orchestré par certains « grands » (disons notables pour aller vite !) qui profitèrent là de l'occasion pour défier les ayt Omar sur le terrain de l'honneur. Car l'eau, comme la terre, est propice à ces défis en termes d'honneur comme nous allons le voir. Les ayt Omar furent contraints de céder aux exigences des usagers de l'aval : ils acceptèrent d'abord le principe d'un tour d'eau provisoire, le temps de la sécheresse, qui devint par la suite définitif. L'accord demeure oral, négocié lors d'une réunion de l'assemblée villageoise qui suit ordinairement la prière collective du vendredi, à la mosquée. Il instaure un nouveau tour d'eau, *tiwili n ayt Omar*, d'un jour et d'une nuit, hors duquel les ayt Omar n'ont plus le droit de dériver l'eau pour irriguer leurs champs d'altitude (hormis bien sûr en cas d'abondance, quand les tours d'eau ne s'appliquent pas).

Poursuivons notre exemple. Une vingtaine d'années plus tard, en 2001, les ayt Omar se séparèrent. C'est-à-dire que le groupe familial qui était demeuré uni, dans l'indivision depuis que leur ancêtre fondateur s'était installé dans la vallée au début du XX<sup>e</sup> siècle, éclata sous l'effet des multiples tensions accumulées depuis quatre générations entre frères, entre cousins, entre oncles et neveux, entre épouses, voire même entre coépouses. Il en va ainsi de l'ensemble des groupes familiaux qui ne cessent de se décomposer et de se recomposer, sous le poids de l'histoire tout bonnement, c'est-à-dire des multiples événements de la vie qui entraînent les uns ici, les autres là, bref, qui font diverger les intérêts et les destinées. A cette occasion, la bergerie sise tout près de la source fut transformée en habitation pour accueillir l'un des frères (et sa propre famille conjugale) qui quittait la grande maison familiale.

On était de nouveau en pleine période de sécheresse, donc de conflits autour de l'eau. Ici, le conflit s'est cristallisé, d'une part, entre ce frère qui s'installait dans l'ancienne bergerie familiale et son cousin qui a lui-même sa propre maison au village (bien qu'en indivision, les ayt Omar possédaient, outre la bergerie et la grande maison familiale, une plus petite maison proche du village), et, d'autre part, entre ce même frère et une partie des habitants du village, lesquels dépendent de l'eau en provenance de l'amont. Il se trouve que parmi les terres de la famille, plusieurs petites parcelles, proches du village, appartiennent au tour d'eau hérité du marabout Ahansal. Ces parcelles ont échoué lors du partage familial au cousin installé au village qui revendique désormais le droit de disposer pleinement de l'eau pendant le tour des champs du marabout. Or son cousin (le frère installé dans l'ancienne bergerie) ne l'entend pas de cette oreille. Car quand la famille était unie, ils profitaient ensemble de ce tour d'eau d'un jour et d'une nuit pour irriguer d'autres champs leur appartenant, en sus de ceux qui furent achetés aux descendants du marabout. Il s'agit là d'une tolérance, sorte de droit d'usage dont profitent également les autres propriétaires de parcelles entrant dans ce tour d'eau, et qui ne pose pas de problème en temps normal, lorsque l'eau n'est pas rare. D'où ce premier conflit opposant les deux cousins, hier unis mais désormais rivaux, pour s'accaparer ce droit d'eau<sup>2</sup>. Doubé d'un second conflit, plus général, entre les usagers de l'aval et ceux de l'amont, dont en particulier - mais pas uniquement - ce frère désormais installé près de la source, ayant de surcroît défriché ces dernières années des terres alentour, jadis non irriguées, mais dorénavant exigeantes en eau puisque y poussent des pommes de terres, des pommiers, de la luzerne.

---

<sup>1</sup> Selon l'usage, les noms propres ont été modifiés afin de préserver l'anonymat des personnes et groupes cités.

<sup>2</sup> Se jouent là également des rapports de force ayant trait à la viabilité de l'exploitation de chacun. La loi coranique de l'héritage égalitaire entre frères s'appliquant au niveau du droit, il faut bien trouver des moyens de résoudre la contradiction qui s'ensuit entre le morcellement de l'outil productif entre cohéritiers et le maintien d'exploitations viables. Toutes les sociétés paysannes sont confrontées à ce problème.

## Entre égalité et inégalité

Détailler ces conflits, en développer toutes les implications nous entraînerait trop loin. Je me contenterai donc de souligner quelques idées seulement.

La première concerne le poids de l'organisation collective villageoise. On a tendance, aujourd'hui, d'une manière générale, à interpréter les évolutions contemporaines en termes d'individualisation des droits. Ce n'est pas faux, mais cela ne reflète qu'une partie de la réalité ! L'exemple précédent nous montre au contraire la pression accrue du collectif qui impose des contraintes de plus en plus fortes dans l'accès à la ressource, qui est capable d'instaurer des tours d'eau là où il n'y en avait pas, donc qui exige le partage de l'eau, bien public, collectif, et non individuel. Chaque fois que les communautés villageoises sont suffisamment unies et fortes pour rappeler ce principe elles le font. Par contre, c'est vrai, elles ne parviennent pas toujours à contrer le démembrement de droits d'eau à des fins privatives, notamment dans le cadre du forage de puits sur des terres privées, pratique encore marginale mais qui commence à se développer, ou bien dans le cadre de l'appropriation des petites sources par les propriétaires riverains. Ce dernier cas s'est présenté dans le village en question. Toutes les petites sources qui sourdent dans la montagne en amont du village et auprès desquelles des maisons se sont progressivement édifiées au cours du temps sont en train de se privatiser, avec construction de bassins de rétention de l'eau. De sorte que de moins en moins d'eau rejoint le lit de la rivière pour arroser l'aval. Les villageois ont tenté de s'opposer à cette évolution, mais en vain jusqu'à présent puisque les autorités étatiques – il y a eu des conflits, importants – donnent raison aux propriétaires privés : sur des terres melk (régime de la propriété privée au Maroc), les propriétaires sont souverains.

La deuxième idée que je voudrais évoquer est relative à l'importance du jeu social autour de l'eau. L'eau, comme la terre - ou plutôt l'eau qui irrigue la terre tant il est vrai que l'une ne va pas sans l'autre - n'est pas seulement un bien économique. C'est aussi un capital symbolique dont la valeur est éminemment sociale et idéologique. La terre, l'eau, sont enjeu d'identité et d'honneur. Et l'honneur, comme l'a bien montré Bourdieu, c'est cette vertu, cette force, cette qualité, cette valeur attribuée tant à des individus qu'à des groupes particuliers, qui relève à la fois de leur capacité à marquer leur autorité sur un domaine (le foyer ou la maison, la femme, la terre, le territoire, l'eau, ...) et de leur participation à des échanges de violence où ils défient les autres. Là se fait la distinction entre les hommes (ou les groupes) qui ont de l'honneur, ceux qui sont susceptibles d'en avoir et ceux qui n'en auront jamais. Or, seuls les hommes d'honneur sont responsables aux yeux de l'opinion publique, sont écoutés lors des débats, ont du poids dans les hiérarchies sociales et politiques. L'honneur est donc un certain rapport des individus et des groupes à ce qui est la source de toute identité sociale. Et c'est bien pourquoi les luttes pour s'accaparer l'eau, loin d'avoir pour seul enjeu de stricts intérêts matériels, sont aussi des compétitions pour l'honneur. Ajoutons qu'il ne s'agit pas là d'un jeu dérisoire, ni sur le déclin. Pour limitée que soit désormais la compétition – les défis d'honneur allaient jadis jusqu'à l'échange de meurtres – elle n'en continue pas moins à s'exprimer fortement. On est capable, aujourd'hui comme hier, de se lancer dans des défis qui, vus de l'extérieur, paraissent insensés au regard des intérêts économiques en jeu. On est capable de se ruiner en se lançant dans des joutes judiciaires longues et coûteuses. On est capable d'aller jusqu'à l'emprisonnement plutôt que d'accepter un compromis. Ainsi en fut-il dans l'exemple des ayt Omar où, lors du conflit opposant l'un des frères à une partie des villageois, celui-ci fut emprisonné pendant plusieurs mois. C'est dire si l'on ne transige pas avec le code de l'honneur !

Enfin, je voudrais insister sur le lien, ou plutôt sur le balancement incessant, entre égalité et inégalité. Que les conflits autour de l'eau produisent des inégalités, c'est un fait dont tout le monde est parfaitement conscient. Là s'expriment, entre autres, les rapports de force entre « grands » qui seuls sont capables de soutenir des conflits longs, coûteux aussi bien du point de vue matériel (en temps, en énergie, en argent) que social (mobilisation d'un réseau relationnel sur lequel s'appuyer, création de rapports de clientélisme) et dont l'issue est toujours incertaine. Mais dans le même temps, les contraintes collectives ne cessent de produire ou de rétablir de l'égalité, de contrer les inégalités. Elles se manifestent tant dans les principes que dans les pratiques. Le fait que l'eau soit liée ou « mariée » à la terre selon l'expression consacrée, garantit à tout propriétaire de foncier l'accès à une part d'eau et limite les possibilités de s'accaparer l'eau. Bien sûr, dans la pratique, tout un jeu se manifeste autour de ce principe : on peut essayer de faire entrer de nouvelles terres, récemment défrichées, dans un tour d'eau, on peut essayer de bloquer une vente de terre à un étranger (à la famille ou au village) en lui coupant

l'eau, on peut essayer de faire passer une parcelle d'un tour d'eau à un autre. Cependant, la collectivité a les moyens de s'opposer à - ou de limiter - ces manipulations. Le fait même que les irrigants soient liés par la configuration du réseau hydraulique est une garantie puissante contre les dérives inégalitaires. Dans l'exemple que nous avons donné des ayt Omar, le conflit le plus récent oppose le groupe villageois à l'un d'eux qui a défriché de nouveaux champs et les a fait entrer dans son tour d'eau. Ailleurs, dans d'autres villages, de telles stratégies d'expansion sont bloquées depuis de longues années par les assemblées villageoises. Autre part, on ne se prive pas de couper l'eau, surtout la nuit, aux « grands » qui abusent de leur position sociale pour s'accaparer de l'eau. Cette pratique a toujours existé et ne saurait être interprétée comme le signe manifeste de la décadence des règles de gestion traditionnelles comme on l'entend souvent dire de la part des « aménageurs ». D'ailleurs, des coupures d'eau trop fréquentes sont le signal que le système a atteint certaines limites et il est rare que les règles n'en soient pas dès lors modifiées.

Les tours d'eau eux-mêmes sont un puissant facteur d'égalitarisme qui garantit à chacun l'accès à l'eau et ce quel que soit le principe sur lequel ils sont organisés. Il n'y a pas de famille propriétaire de terre qui n'ait pas accès à l'eau. En outre, les tours d'eau ne sont pas immuables contrairement à l'idée que l'on peut s'en faire si l'on se contente d'une observation rapide. Même quand le cadre semble fixe, à l'intérieur de celui-ci, les choses ne cessent d'évoluer, les gens ne cessent de s'adapter, des rééquilibrages s'opèrent constamment. Prenons le cas d'une répartition lignagère de l'eau. Il s'agit d'un système classique dont on a maintenant de bonnes descriptions anthropologiques (Berque, Kilani, Bedoucha, entre autres, pour ce qui concerne l'aire maghrébine). Toutes mettent en avant la rigidité du cadre, mais la souplesse d'utilisation de celui-ci qui n'opère que comme système classificatoire ainsi que l'avait déjà souligné Berque. C'est-à-dire que le lignage, pour reprendre les termes de Kilani, « apparaît comme une pure forme qui procède essentiellement par captation, arrangement, déplacement et exclusion, et jamais par recours à un contenu primordial et intangible » (1994). Dans les exemples que j'ai pu observer, la composition des lignages varie avec le temps : ici c'est un lignage important qui s'est scindé en deux tours d'eau, là ce sont au contraire plusieurs petits groupes lignagers qui se sont regroupés pour former un seul tour, ou bien tel lignage a intégré dans son tour d'eau des terres qui lui étaient à l'origine extérieures, tandis que tel autre a intégré des étrangers ayant acheté des terres. Finalement, par le biais des transactions foncières, nombre de feux comptent des droits d'eau dans plusieurs lignages, donc dans plusieurs tours d'eau, ce qui est toujours une source de tensions entre les irrigants, mais ce qui dans le même temps les contraint à s'entendre, forcément.

Il ne saurait être question de nier le passé, non plus que de le figer. Des droits sur l'eau ont été historiquement acquis par les communautés villageoises et les groupes familiaux. Droits qui sous-tendent aujourd'hui les revendications des uns et des autres. Comme le soulignait un jour un informateur : « *il y a eu des morts pour cette terre, alors même moi (sous entendu : moi qui suis loin de tout cela, moi qui ne vis plus dans la vallée), je crois que je ne pourrais pas accepter de céder nos droits d'eau* ». Mais ces droits n'ont pas cessé de varier au cours du temps, en fonction des forces en présence et de leurs rapports, des besoins nouveaux, des tensions entre irrigants, etc. Les équilibres sont toujours précaires et régulièrement à renégocier. L'eau ne se répartit jamais selon un principe unique et intangible. Pour reprendre les distinctions opérées par W. Ossipow, interfèrent des questions de droits (historiques et de propriété), de besoins, de justice, de périmètre (territorial, mais aussi social et politique)...

## **L'espace hydraulique : un espace social identitaire**

La distribution de l'eau est éminemment sociale. Et la complexité, voire la subtilité des systèmes inventés par les hommes apparaît extraordinaire dès que l'on s'avise d'entrer dans les détails de chacun d'eux. Car chaque espace hydraulique possède ses propres principes de répartition de l'eau, ses propres règles de fonctionnement, et ce en dépit de caractéristiques hydrauliques semblables. Davantage qu'un espace technico-économique, il s'agit bien d'un espace social au sens plein du terme, traversé de logiques de tous ordres (économiques, politiques, juridiques symboliques, identitaires). Or, ces logiques ne sont pas les mêmes que celles des agents de l'Etat et des organismes internationaux chargés de promouvoir le « développement durable » du monde rural. Ceux-ci se réfèrent à des idéaux de progrès, de modernité, voire de justice, dans le cadre d'une nationalisation des ressources hydrauliques et d'une rationalisation de la gestion de l'eau qui entend s'appuyer sur des droits d'eau « normalisés », ce qu'il faut entendre par homogénéisés, individualisés, tarifés et codifiés par écrit. Tandis que les logiques locales sont davantage

communautaires (familiales, lignagères, villageoises), ne sont pas dissociables de la totalité de la vie sociale et fonctionnent sur le principe de l'oralité, donc de la mouvance et de l'adaptation constante aux circonstances (matérielles comme sociales), elles-mêmes extrêmement variables. On est bien en présence de deux systèmes de normes.

La normalité de l'Etat prévaudra-t-elle sur l'imaginaire de la société montagnarde ? Si les vallées du Haut Atlas sont depuis longtemps en contact avec le Makhzen, jamais jusqu'à présent le pouvoir makhzien n'a réussi à imposer totalement son contrôle. Au contraire, la force des logiques locales l'a toujours emporté. Pour les élites rurales, l'administration, les Ong, les projets de développement sont, d'une manière générale, une ressource que l'on a appris à mobiliser et qui offre d'ailleurs, aux dépens de toutes ces institutions, bien des occasions de nourrir les conflits locaux à des fins politiques, foncières, honorifiques. Des inégalités nouvelles semblent apparaître en faveur des notables qui sont à même de mobiliser cette ressource. Mais sont-elles si nouvelles ? De tout temps les « grands » ont dû négocier avec le pouvoir central et ses représentants. Sous des apparences nouvelles, n'est-ce pas en réalité le même jeu qui se poursuit à travers le temps, renouvelé peut-être, amplifié sans doute, mais fondamentalement inchangé. Notons d'ailleurs que le développement puis la diffusion de nouveaux procédés techniques, de nouvelles pratiques productives, de nouveaux modèles de consommation passent forcément par les « élites ». Qu'il s'agisse des plus riches, des plus entreprenantes, des plus jeunes, elles seules sont en mesure de mobiliser leur épargne, leur pouvoir, leurs réseaux, leurs compétences pour inaugurer de nouvelles voies.

Les organisateurs de ce séminaire se posent la question des évolutions des systèmes hydrauliques et des tensions ou crises que ces évolutions engendrent. J'insisterai davantage, du point de vue qui est le mien en tant qu'anthropologue, sur les continuités plutôt que sur les ruptures. Il ne s'agit pas de nier les évolutions et bouleversements qui touchent ces groupes montagnards, comme toute société du reste. Incontestablement, l'eau est aujourd'hui un des points de blocage du système productif, d'où l'amplification des luttes pour son contrôle. Mais auparavant il y eut les luttes pour le contrôle de la forêt<sup>3</sup> et précédemment pour le contrôle des hauts parcours ! Aujourd'hui l'élevage est sur le déclin – ou plutôt l'élevage extensif de naguère auquel se substituent de nouvelles pratiques pastorales –, donc les pâturages n'ont plus la même importance dans le système productif. De même, l'introduction du gaz dans les foyers, l'importation de menuiseries de la ville pour la construction ont contribué à diminuer la pression sur la forêt. A l'inverse, la pression sur l'irrigué est plus forte, du fait de la croissance agricole (introduction de nouvelles cultures exigeantes en eau, de l'arboriculture fruitière, défrichement de nouvelles terres). Les conflits relatifs à l'espace irrigué, au partage de l'eau, en sont d'ailleurs le signe et ils portent en eux, comme tout conflit, un fort potentiel créatif. Car dans ces situations de crise, les hommes sont contraints de s'adapter, d'innover, d'expérimenter. Les montagnards n'ont pas attendu que le Makhzen s'immisce dans leurs affaires pour faire évoluer leurs systèmes hydrauliques, aussi bien techniquement (bétonnage, recalibrage, prolongement des seguias par exemple) que socialement (modification de la partition d'eau, nouvelles règles de gestion, mises en défens du terroir irrigué vis-à-vis des petits ruminants, etc.). Aujourd'hui, ils commencent à creuser des puits, à s'équiper de motopompes, à construire des bassins de rétention. Ce qui ne les empêche pas de continuer à se battre et à se défier pour l'eau, richesse matérielle tout autant que symbolique comme nous l'avons vu.

## Conclusion

On se demande aujourd'hui comment « concevoir la cohabitation des systèmes d'irrigation traditionnels » avec « la conception d'aménagement et d'intervention entreprise par l'administration », comment « responsabiliser l'ensemble des opérateurs du développement », comment promouvoir une « approche participative et partenariale » dans le cadre d'une véritable politique nationale d'aménagement hydro agricole. Les termes qui reviennent le plus dans les différents rapports officiels ou études commanditées sont les suivants : décentralisation, déconcentration, promotion d'une approche participative, responsabilisation des acteurs sociaux, développement du partenariat, contractualisation des relations.

---

<sup>3</sup> J'ai moi-même étudié, dans la décennie quatre-vingt, les conflits fonciers entre collectivités villageoises pour le contrôle des espaces, en particulier forestiers (cf. B. Lecestre-Rollier : 1992)



Or, il est pour le moins paradoxal de prôner la décentralisation, l'association des populations locales à la gestion de l'eau, alors même que l'on ne reconnaît pas la capacité autogestionnaire de ces mêmes populations. Jamais, en effet, le Makhzen n'a reconnu l'aptitude des montagnards à s'organiser ; jamais il n'a accordé le moindre rôle politique aux institutions traditionnelles et en particulier aux assemblées villageoises qui n'ont pas à ce jour d'existence légale. Pourtant, ces institutions manifestent une remarquable vitalité et pallient même en maintes occasions les insuffisances de l'Etat. Non seulement elles gèrent la plupart des affaires locales, elles légifèrent, elles règlent un grand nombre de conflits, mais en outre elles sont promotrices de projets : construction de logements pour les instituteurs, voire d'écoles ou de dispensaires, rénovation ou prolongement de certaines pistes, en particulier pour faciliter le transport des récoltes de pommes de terre et de pommes, entretien et restauration des mosquées, etc. Concernant l'eau, notons, parmi les réalisations récentes, tout ce qui a trait à l'alimentation en eau courante des villages : creusement de puits, création de bornes-fontaines, adduction d'eau directement dans les maisons.

Prenons l'exemple d'un village qui a procédé ces dernières années à l'édification de bornes-robinets par pâté de maisons, à partir de tuyaux tirés depuis une petite source sise en amont. Jusqu'alors, l'eau à usage domestique était puisée directement dans les seguias. Les travaux d'équipement du réseau (achat de plusieurs centaines de mètres de tuyaux à Casablanca, organisation du transport en camion jusqu'au village, installation puis ensevelissement des tuyaux sur une longue distance depuis la source jusqu'aux différents quartiers du village, édification de bornes-robinets) ont mobilisé un travailleur par foyer pendant plus d'un mois et ont requis également la participation financière de l'ensemble des foyers (de 500 à 1500 dh en fonction de l'éloignement des maisons)<sup>4</sup>. Comme il est d'usage lors des travaux collectifs initiés par les collectivités locales, des bêtes ont été égorgées pour nourrir les travailleurs participant au chantier, la plupart fournies par les familles les plus riches et les plus influentes, et chacun se souvient aujourd'hui de l'atmosphère festive qui régnait alors. Il était question à l'époque de perfectionner ultérieurement le système en construisant un château d'eau en amont du village afin que l'eau puisse arriver directement dans chaque maison. Mais ces premiers travaux avaient grevé le budget des foyers et les gens devaient patienter, faute de financement.

Il n'est pas dans notre propos d'idéaliser le fonctionnement des institutions traditionnelles. Mais plutôt que d'évoquer leur résistance dans le contexte contemporain – c'est le discours dominant - il semble plus exact de relever leur vitalité, leur dynamisme, leur disponibilité, et de souligner leur capacité à mener à bien des projets. Un certain discours, qui n'est pas nouveau, tend en effet à nier ou minimiser le poids des structures traditionnelles qui seraient sur le déclin, vouées à disparaître en tant que survivance anachronique d'un état ancien. On évoquait jusqu'à présent l'irrationalité des pratiques, la désuétude des usages, l'obsolescence de coutumes archaïques qui constituent un obstacle à la mise en valeur du territoire. Désormais, on insiste sur la dimension inégalitaire des organisations coutumières. Leur rôle serait aujourd'hui dérisoire, voire contestable, en tout cas peu à même de répondre aux besoins et aux attentes d'un pays en pleine modernisation. Les autorités coloniales le disaient déjà pendant le Protectorat, l'administration marocaine le pense depuis l'indépendance et il n'est pas jusqu'aux « jeunes » scolarisés, émigrés en ville ou de retour dans la vallée, qui n'en dénigrent la légitimité. Le problème n'est donc pas nouveau !

Depuis l'implantation coloniale, on a eu de cesse d'associer les populations à la gestion des affaires publiques. En témoignent les réformes administratives successives qui toutes prônent, à l'instar de ce dahir de 1951 portant sur la rénovation des assemblées traditionnelles, « l'accès progressif des populations de notre Empire à la gestion des affaires publiques (...) sous réserve du pouvoir de tutelle appartenant à l'administration supérieure (...) et à l'exclusion de toute question politique ». Comment mieux dire le contrôle étroit exercé par le pouvoir de l'Etat. Oui à la participation des populations à la gestion des affaires publiques, mais dans le strict cadre de formes d'organisation et de structures définies et reconnues par le pouvoir central !

---

<sup>4</sup> Au moment où les pouvoirs publics, dans le cadre d'une politique de tarification des eaux, sollicitent le paiement de l'eau, insistons sur le fait que ce sont jusqu'à présent les usagers eux-mêmes qui contrôlent et organisent la distribution de l'eau, qui financent les interventions et innovations techniques sur le réseau, et ce aussi bien en ce qui concerne l'eau pour irriguer que l'eau à usage domestique.

En réalité, derrière ce débat relatif à la participation des populations locales au développement du pays, sans cesse renouvelé, se cachent des enjeux de légitimité, de pouvoir. Qui dit la loi ? Qui impose sa représentation des rapports sociaux, sa vision de ce qui doit être, de ce qui est juste, de ce qui ne l'est pas ? Fondamentalement, ce sont ces questions qui sont au cœur du débat. Les rapports entre communautés locales et Makhzen sont des rapports de pouvoir. L'enjeu, pour l'Etat, d'une mainmise sur les droits d'eau, est le renforcement de sa présence et de son contrôle sur les populations montagnardes, tandis que du côté de celles-ci, perdre la maîtrise du contrôle de l'irrigation est vécue comme une véritable dépossession : non seulement une désappropriation de leurs droits sur l'eau, mais surtout une dépossession de leur « être collectif ». Car gérer l'eau entre soi, c'est aussi et surtout exister en tant qu'entité collective. Pour ces groupes qui ne revendiquent ni origine ni histoire communes, qui ont été traversés au cours de leur histoire par de forts courants migratoires, l'ordre social se modèle sur l'ordre spatial. Les liens de solidarité créés dans le cadre de l'exploitation et de la gestion de l'eau et, d'une manière plus générale, des ressources du territoire, fondent les identités collectives<sup>5</sup>. Si l'ordre de l'Etat prévaut, cela signifie la fin de leur autonomie, mais plus encore la fin des solidarités collectives, la fin d'un certain imaginaire social, au profit d'un ordre imposé de l'extérieur, qui atomise et parcellise bien plus qu'il ne contribue à créer de la cohésion. Peut-être est-ce là une évolution inévitable, qu'ont connu et que connaîtront bien d'autres groupes<sup>6</sup>...

En défendant les réglementations coutumières contre toute ingérence extérieure, ce sont elles-mêmes que les collectivités montagnardes du Haut Atlas défendent. Gérer entre soi, échapper au contrôle de l'extérieur, c'est leur façon de préserver un « vivre ensemble » selon les règles qu'elles se sont données, c'est préserver leur culture, leur identité. Cela peut-il être accepté par un pouvoir central ? La question est éminemment politique.

## Références bibliographiques

BEDOUCHA G., 1987. L'eau, l'amie du puissant. Une communauté oasienne du Sud tunisien. Paris, France, Editions des archives contemporaines.

BERQUE J., 1978 (1955). Structures sociales du Haut Atlas. Paris, France, Puf, 513 p.

BOURDIEU P., 1972. Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de trois études d'ethnologie kabyle. Genève-Paris, Droz.

KILANI M., 1992. La construction de la mémoire. Le lignage et la sainteté dans l'oasis d'El Ksar. Genève, Suisse, Labor et Fides, 337 p.

KILANI M., 1994. L'eau et le lignage dans l'oasis d'El Ksar. Sur la notion d'ethnicité. *In* L'invention de l'autre. Essais sur le discours anthropologique. Lausanne, Suisse, Payot Lausanne.

LECESTRE-ROLLIER B., 1992. Anthropologie d'un espace montagnard. Les Aït Bou-Guemez du Haut Atlas marocain. Thèse de doctorat, Paris, Université René Descartes, 487 p.

LECESTRE-ROLLIER B., 1997. Identité et altérité : la logique du contrat dans les sociétés berbères du Haut Atlas marocain. *In* Jacques Berque. La Méditerranée, le Haut Atlas. Aix en Provence, France, Publications de l'Université de Provence, p.19-41.

---

<sup>5</sup> C'est une idée que j'ai développée dans des articles précédents (cf. en particulier B.Lecestre-Rollier, 1997).

<sup>6</sup> Pour rester dans le domaine maghrébin, on peut se référer aux études de Monder Kilani et de Geneviève Bedoucha qui ont montré la même évolution à propos des communautés oasiennes de Tunisie, lesquelles ont vécu la perte de leur contrôle sur l'eau comme « un déclassement social, une remise en cause de leur identité » (kilani, 1994).